

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez entrer en formation **INGENIERIE SOCIALE (DEIS)** à l'IRTS Hauts-de-France.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint :

- Les documents à nous retourner complétés :
 - une fiche d'inscription aux épreuves d'admission ;
 - la liste des pièces à joindre ;
 - une attestation de dépôt de dossier ;
- Et pour information :
 - le règlement d'admission ;
 - une présentation du métier et de la formation.

Le dossier complet est à retourner à :

IRTS Hauts-de-France
Service admission / information
Parc Eurasanté Est
Rue Ambroise Paré – BP 71
59373 LOOS CEDEX

Afin de permettre l'organisation et la programmation des différentes épreuves d'admission, plusieurs **dates limites de dépôt de dossier** vous sont proposées :

Pour une rentrée en janvier 2022 :	Pour une rentrée en octobre 2022 :
11 octobre 2021 02 décembre 2021	11 février 2022 28 mars 2022 03 juin 2022 29 août 2022

L'IRTS vous invite à retourner votre dossier au plus tôt pour deux raisons :

- Les dossiers des candidats sont enregistrés par ordre d'arrivée (au plus tôt inscrit, au plus vite convoqué à l'épreuve d'admission)
- En cas d'échec, il vous sera possible de vous réinscrire à l'épreuve d'admission

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Service admission / information
info.admission@irtshdf.fr
03 20 62 53 85



Cadre réservé à l'IRTS

N° de dossier :

Date d'enregistrement :

Service admission / information
Parc Eurasanté Est
Rue Ambroise Paré - BP 71
59373 LOOS CEDEX
03 20 62 53 85

Cette attestation est à compléter par vos soins.
Elle vous sera retournée après enregistrement de votre dossier et sera à conserver.

ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER 2022
Ingénierie Sociale (DEIS)

L'Institut Régional du Travail Social Hauts-de-France certifie que :

Nom
Prénom
Adresse
CP : Ville : Pays :
Portable : Fixe :
E-mail :

a déposé un dossier d'inscription aux épreuves d'admission.

Cachet de l'IRTS :

Fiche d'inscription aux épreuves d'admission 2022

INGENIERIE SOCIALE

Rentrée : Janvier 2022 Octobre 2022

I – Identité et coordonnées

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance : Nationalité :

Adresse :

CP : Ville :

Portable : Fixe :

E-mail :

II – Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Avez-vous une reconnaissance officielle de la MDPH ? oui non

Si oui, nature du handicap :

- A-Auditif M-Moteur V-Visuel TD-Troubles dys
 AM-Auditif Moteur AV-Auditif Visuel MV-Moteur Visuel T-Auditif Moteur Visuel
 XX-Autre (A préciser)

III – Diplômes acquis

Titulaire d'un BAC +2 (A préciser)

Titulaire d'un BAC +3 (A préciser)

Titulaire d'un BAC +4 et plus (A préciser)

Titulaire d'un diplôme, certification ou titre homologué admis en équivalence à un diplôme de niveau 5 (III)

Si oui, lequel ? (A préciser)

Autre (A préciser)

IV – Statut

Salarié-e bénéficiant d'un contrat de travail :

Secteur : social animation santé Autre (A préciser)

Fonction :

Etablissement employeur :

Adresse :

CP : Ville : Pays :

Téléphone : E-mail :

Demandeur-euse d'emploi :

Etes-vous inscrit-e au Pôle Emploi ? oui non

N° identifiant (7 chiffres+1 lettre) :

Date d'inscription :

Indemnisation Pôle Emploi ? oui non

Nom du référent :

Ville : Tél :

Autre (A préciser)

V – Financement(s) envisagé(s)

Employeur

OPCO (unifaf, uniformation, ...)

Personnel

Projet de transition professionnelle - PTP (anciennement CIF)

Compte personnel de formation - CPF

Autre (A préciser)

Démarches pour l'obtention du/des financement(s) déjà engagées : oui non

Je certifie avoir pris connaissance de la totalité du dossier, en accepter tous les termes, et je certifie également que toutes les informations dont j'ai fait état sont justes. J'accepte, par ailleurs, que mon identité et mes coordonnées soient utilisées pour la constitution des différentes listes de candidats.

Fait à, le

Signature :

REGLEMENT D'ADMISSION 2021/2022

Ingénierie Sociale (DEIS)

Le règlement d'admission concernant les candidats-es à une entrée en formation préparant au Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale est conforme :

- au décret n° 2006-770 du 30 juin 2006 ;
- à l'arrêté du 2 août 2006 ;
- à la circulaire DGAS/SD4A/2006/379 du 1er septembre 2006.

L'épreuve d'admission a pour but d'apprécier l'aptitude des candidats-es à suivre la formation et à bénéficier du projet pédagogique du centre de formation.

L'admission des candidats-es à l'entrée en formation repose sur la nécessité pour l'établissement de formation :

- De vérifier que le/la candidat-e a l'aptitude et l'appétence pour la profession ;
- De repérer d'éventuelles incompatibilités du/de la candidat-e avec l'exercice professionnel ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle ;
- De s'assurer de l'aptitude du/de la candidat-e à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

Modalités :

Le dossier est à retourner à l'IRTS HDF - Site Métropole Lilloise (Loos).

	Pour une rentrée en janvier 2022 :	Pour une rentrée en octobre 2022 :
Retrait des dossiers	A partir de septembre 2021	
Webinaire : réunions d'information collective à distance <i>(consultez le site internet pour les salles virtuelles)</i>		24 février 2022 28 avril 2022 15 septembre 2022
Dates de dépôt limites de dossier	11 octobre 2021 02 décembre 2021	11 février 2022 28 mars 2022 03 juin 2022 29 août 2022
Commission d'admission	15 novembre 2021 17 décembre 2021	14 mars 2022 9 mai 2022 27 juin 2022 13 septembre 2022

Conditions d'inscription :

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 2 août 2006, chaque candidat-e à la formation devra satisfaire aux conditions réglementaires d'accès à la formation. L'organisme de formation s'assurera des conditions requises, sur la base de justificatifs produits.

Peuvent se présenter à la procédure d'admission mentionnée au deuxième alinéa de l'article D. 451-18 du code de l'action sociale et des familles les candidats-es remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau II, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I ;
- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau III et justifier de cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- être titulaire d'un diplôme national ou diplôme d'Etat ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau II et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- appartenir au corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, ou au corps des directeurs, des chefs de service ou des conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale.

Aussi, le dossier devra comporter :

- Une note de 8 à 10 pages comprenant l'analyse de votre parcours, la synthèse des compétences développées, l'analyse du choix de la formation DEIS, ce que vous attendez, les compétences que vous souhaitez développer, votre projet professionnel et une question que vous souhaitez travailler lors de la formation (dans le cadre du mémoire par exemple)
- Un curriculum vitae présentant de façon détaillée la trajectoire professionnelle, et ou bénévole, les formations initiales et continues suivies
- Des pièces justificatives relatives aux diplômes et aux expériences (attestations employeur)

Frais d'inscription à l'épreuve d'admission :

A titre indicatif, les frais 2021 étaient de 130 euros.

Les frais d'inscription à l'épreuve d'admission sont à envoyer avec le dossier d'inscription.

En l'absence de règlement, aucune convocation ne sera envoyée.

Les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement.

Epreuve d'admission :

Après réception, vérification et validation du dossier, le service admission/information fera parvenir la convocation aux candidats-es par courriel ou par courrier environ 10 jours avant l'épreuve d'admission.

Le/la candidat-e réalise l'épreuve d'admission sur le site de l'IRTS de Loos où il/elle réalisera sa formation.

Le jury, composé d'un cadre dirigeant ou un cadre développeur du secteur social ou médico-social et par une personnalité du système de formation des travailleurs sociaux, du secteur social, médico-social ou sanitaire, de niveau I, ou un universitaire, tient compte des éléments figurant dans le dossier de candidature, de la note autobiographique et complété par un entretien oral.

Avant de débiter l'entretien, par tirage au sort, le/la candidat-e héritera d'un texte d'actualité en relation avec les domaines de compétences du DEIS. Il/elle disposera de 30 minutes de préparation.

L'entretien d'une durée de 45 minutes est fondé, d'une part, sur l'analyse par le/la candidat-e d'un texte d'actualité en relation avec les domaines de compétences du diplôme (production de connaissances, conception et conduite d'actions, communication et ressources humaines) et, d'autre part, sur la note autobiographique préalablement transmise.

L'entretien a pour objectifs d'apprécier les capacités d'analyse, de synthèse et d'expression du candidat ainsi que la correspondance de son projet de formation et de ses centres d'intérêts principaux avec les objectifs de la formation.

Les appréciations, émises par chaque évaluateur séparément, sont portées sur une grille d'évaluation qualitative à partir des critères généraux suivants :

- Capacité à conceptualiser, à conduire une analyse, une réflexion critique ;
- Capacité à communiquer, à structurer le propos, à argumenter ;
- Capacité à présenter ses motivations pour la formation ;
- Aptitude à suivre la formation jusqu'à son terme, notamment au regard de la compatibilité des engagements personnels et professionnels avec les engagements de la formation ;
- Capacité à se projeter dans les fonctions correspondant au référentiel du diplôme (expertise et conseil, conception et développement de projets, évaluation) ;
- Capacité d'adaptation, de créativité et d'organisation ;
- Maturité affective et contrôle de soi ;
- Intérêt pour la conduite d'études ou de recherches dans une perspective d'observation et de veille sociale ;
- Aptitude à établir des relations constructives, à animer des collectifs de travail ;
- Sensibilité au monde environnant économique, politique et social.

Chaque membre du jury émettra une note sur 20 accompagnée d'un avis argumenté.

Résultat final :

L'admission dans la formation est prononcée par le Chef ou le Directeur d'établissement après avis de la commission d'admission (COMAD). Cette dernière comprend, outre le Chef ou le Directeur d'établissement, le/la Responsable de la formation et **un/une cadre d'un établissement service social ou médico-social extérieur à l'IRTS.**

L'admission est prononcée pour les candidats-es dont la note est supérieure ou égale à 10/20.

La COMAD établit la liste des candidats-es admis-es à suivre la formation.

Les résultats seront communiqués uniquement par écrit.

Les candidats-es admis-es recevront un courrier leur précisant leur admission ainsi qu'un bulletin réponse à nous retourner afin de confirmer leur inscription à la formation.

Les candidats-es refusés-ées recevront un courrier leur précisant la note obtenue. En cas de refus, le/la candidat-e peut, par écrit et dans un délai d'un mois, solliciter un rendez-vous afin que lui soient communiqués les motifs de son échec.

Les reports d'entrée :

La réussite de l'entretien d'admission permet aux candidats-es admis-es d'entrer en formation à la date initialement prévue par les organismes de formation.

Les demandes de report d'entrée devront être faites par écrit, accompagnées d'un document officiel qui en justifiera le motif. Elles ne seront acceptées qu'à titre dérogatoire. Ces reports ne pourront excéder une durée maximale de 5 ans.

Financements :

- Les financements pour les salariés-ées :

Un devis sur lequel figure le coût de cette formation est téléchargeable sur le site www.irtshdf.fr

Les salariés-ées peuvent prétendre au financement de la totalité des frais par leur employeur ou un fond d'assurance formation.

- Compte Personnel de Formation (CPF)

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Saisir « IRTS HDF » et « LOOS » dans l'onglet recherche

- Transition professionnelle

Pour tous compléments d'information, vous pouvez contacter le service admission/information par courriel à info.admission@irtshdf.fr ou par téléphone au 03.20.62.53.85.

Nom / Prénom :

Adresse :

CP / Ville :

Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT au dossier 2022
INGENIERIE SOCIALE (DEIS)

		Cadre réservé à l'IRTS
>>> Pour tous les candidats :		Pièce(s) manquante(s)
<input type="checkbox"/>	Une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité en cours de validité	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Un chèque signé de 130 euros à l'ordre de l'IRTS HDF avec votre nom/prénom indiqué au verso	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	3 enveloppes (A5) affranchies au tarif en vigueur (20g) et libellées à vos nom et adresse actuelle	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	1 enveloppe (A4) affranchie au tarif en vigueur (250g) et libellée à vos nom et adresse actuelle	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Une photocopie de vos diplômes, certificats ou titres homologués ou inscrits au RNCP	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Un CV en 3 exemplaires présentant de façon détaillée la trajectoire personnelle et professionnelle	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Une note de 8 à 10 pages (en 3 exemplaires) non agrafée	<input type="checkbox"/>

		Cadre réservé à l'IRTS
>>> et selon votre situation :		Pièce(s) manquante(s)
<input type="checkbox"/>	La/Les attestation(s) employeur(s) reprenant votre fonction et ancienneté sur le poste	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Une attestation de comparabilité pour les diplômes étrangers admis en équivalence à votre/vos diplôme(s)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Une photocopie de votre reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) en cours de validité	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Un avis de situation Pôle Emploi récent	<input type="checkbox"/>



PRESENTATION DU METIER ET DE LA FORMATION 2022

Ingénierie Sociale (DEIS)

Présentation du métier :

En utilisant ses connaissances à la fois professionnelles et pluridisciplinaires pour analyser les questions sociales et politiques, le/la titulaire du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale peut devenir chargé-e de mission, chargé-e d'études, conseiller-ère technique... L'ingénieur social est un/une expert-e des questions, des politiques et des actions sociales qu'il/elle analyse afin de proposer et conduire des programmes ou des projets d'intervention sociale complexes.

Présentation de la Formation :

Le DEIS atteste des compétences nécessaires pour exercer des fonctions d'expertise, de conseil, de conception, de développement et d'évaluation appliquées aux domaines des politiques et de l'intervention sociales.

Le DEIS répond aux besoins de :

- Perfectionnement de l'encadrement, en termes de compétences analytiques et méthodologiques,
- Qualification de ceux/celles qui postulent à des responsabilités, dans une perspective de développement organisationnel.

Les données du contexte actuel accroissent les besoins des organisations du secteur social et médico-social en cadres managers et développeurs. Ces cadres sont d'abord des experts-es des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale, mais leurs compétences peuvent être transférables dans le champ de la formation.

Le parcours complet :

1. Trois axes

Les interventions sont déclinées en 3 domaines de compétences qui correspondent à 3 fonctions :

Les 3 domaines de compétences	Les 3 fonctions
La production de connaissances	L'expertise et le conseil
La conception et la conduite d'actions	La conception et le développement
La communication, ressources humaines	L'évaluation

2. Trois domaines de compétences

Le référentiel comprend trois domaines de compétences liés chacun à une série d'activités-types :

- Domaine de compétences 1 : Production de connaissances

Réaliser des analyses contextualisées de problèmes complexes appliqués à une question sociale, un territoire, une organisation ; Construire un dispositif d'observation et de veille sociale ; Conduire des études ou des recherches,

- Domaine de compétences 2 : Conception et conduite d'actions

Réaliser des analyses prospectives ; Développer une ingénierie de projets ou de programmes ; Piloter des démarches évaluatives,

- Domaine de compétences 3 : Communication, ressources humaines ; Domaine de compétences transversales (à toutes les fonctions d'encadrement)

Evaluer et mobiliser les ressources nécessaires pour conduire un projet, pour susciter le changement, pour favoriser la transmission des savoirs professionnels ; Promouvoir des processus formatifs pour développer les compétences individuelles et collectives ; Coordonner, animer et réguler des collectifs de travail ; Assurer la communication et l'information pour l'efficacité des actions et la diffusion des connaissances.

3. Trois domaines de formation

A l'IRTS Hauts-de-France, la formation est dispensée sur une amplitude maximale de 4 semestres et 2 mois.

Elle comprend **700 heures d'enseignement théorique** et **175 heures de formation pratique**, sous la forme d'une « étude de terrain » organisée dans le cadre d'une convention de partenariat (entre le centre de formation et le site d'accueil) et d'une convention tripartite.

La formation est organisée en 3 domaines :

- Le domaine de formation 1 (300 heures) : Production de connaissances ;
- Le domaine de formation 2 (250 heures) : Conception et conduite d'actions + 5 semaines (175 heures) d'étude de terrain ;
- Le domaine de formation 3 (150 heures) : Communications, ressources humaines.

4. La validation des domaines de formation

- Le domaine de formation 1 se valide par la production et la soutenance d'un mémoire de 90 à 120 pages. L'écrit est noté sur 20, coefficient 3, et l'oral est noté sur 20, coefficient 2.
- Le domaine de formation 2 se valide par la production d'un rapport collectif, noté sur 20, coefficient 1, et par un oral individuel, noté sur 20 et coefficient 1.
- Le domaine de formation 3 se valide à partir de la production d'un article relatif à l'une des 4 compétences du DC3 (10 000 à 12 000 signes), noté sur 20.

Les parcours individualisés :

Pour rappel :

- Dans le cadre d'une dispense d'un domaine de formation, le/la candidat-e est dispensé-e de la totalité des enseignements du domaine de compétences considéré, du parcours de stage lié au domaine et des épreuves de certification et contrôle continu liés à ce même domaine.
- Dans le cadre des allègements, le/la candidat-e ne participe pas aux enseignements, sujets à allègements, mais doit se présenter aux épreuves de contrôle continu et épreuves de certification.

Une information précise à ce sujet vous sera communiquée lors des épreuves.

Les allègements et dispenses :

Le domaine de formation 1 est composé ainsi :

- UF 1-1 : Outils conceptuels d'analyse,
- UF 1-2 : Langues, cultures et civilisations,
- UF 1-3 : Démarches de recherche en sciences humaines et sociales.

Le domaine de formation 2 est composé ainsi :

- UF 2-1 : Politiques sociales,
- UF 2-2 : Epistémologie,
- UF 2-3 : Ingénierie.

Le domaine de formation 3 est composé ainsi :

- UF 3-1 : Gestion et dynamiques des ressources humaines,
- UF 3-2 : Information et communication.

Selon les cas de figure, les allègements et dispenses de domaine de formation sont les suivants :

Domaines de formation du DEIS	Diplôme détenu		
	CAFERUIS	DSTS	CAFDES
DF 1 : - UF 1-1 - UF 1-2 - UF 1-3	Allègement 50% 0 0	Dispense 0 0	Allègement 50% 0 0
DF 2 : - UF 2-1 - UF 2-2 - UF 2-3 + étude de terrain	Allègement total 0 0	Allègement total Allègement total Allègement total	Allègement total 0 Allègement total
DF 3	Dispense	Dispense	Dispense
Total des allègements	235 à 285 h sur 875 h	700 h sur 875 h	345 à 445 h sur 875 h

L'équipe pédagogique :

Site Métropole Lilloise

Responsable de formation : Madame ROI Claire-Sophie

Secrétariat : Madame SYPER Sylvie

E-Mail : ssyper@irtshdf.fr – Tél. : 03 20 62 53 96